

COMPTE – RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE MONTREUIL – SUR – THERAIN

Le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Thérain étant assemblé en session ordinaire, en raison de l'épidémie de Covid-19, à la salle des fêtes Charlie CHAPLIN – Rue de Montreuil à VILLERS ST SEPULCRE, après convocation légale sous la présidence de Alain **ARNOLD**, Maire.

Le Lundi 8 mars 2021 à 19h30

Etaient présents : Mmes et Mrs **ARNOLD** Alain – **BULTEUX** Dany – **BUMBACA** Sébastien – **CAPRARESE** Elisabeth – **DA CRUZ** Alexandre - **DELANNOY** Marjorie - **FRANÇOIS** David – **MONTAY** Gérard.

Était absent : **LEMONNIER** Ludivine (excusée) a donné procuration à **ARNOLD** Alain
POLONIA Laurence (excusée) a donné procuration à **DELANNOY** Marjorie

Secrétaire de séance : Mme **CAPRARESE** Elisabeth

I. Approbation du compte rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 21 décembre dernier est approuvé à l'unanimité.

II. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations reçues

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il n'y a eu aucune délégations prises.

III. Ordre du jour

Délibération n° 01/2021 : Location du logement communal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux sont terminés dans le logement communal situé au 11 Rue des Apôtres sur la commune et propose de le remettre en location.

Le loyer est fixé à 780 € par mois avec chauffage et frais de gestion du notaire compris.
L'eau, l'entretien de l'assainissement individuel et l'électricité sont à la charge du locataire.
Le bail sera rédigé et la gestion de paiement sera gérée par Maître CHAMPION, Notaire de Noailles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la location du logement communal
- Accepte le prix du loyer
- Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Délibération n° 02/2021 : Rue Féronne et Rue du Clos Gaillot – Travaux de borduration avec réfection d'une entrée et demandes de subventions

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de créer des bordures de trottoirs et enrobé dans les Rues Féronne et Clos Gaillot et de faire une réfection d'une entrée.

Monsieur le Maire présente le devis concernant les travaux cités ci-dessus pour un montant de 4 493, 50€ HT donc 5 392, 20€ TTC et 4 987, 50€ HT donc 5 985, 00€ TTC.

Il propose de monter un programme de subventions, en demandant les aides suivantes :

- 40% du montant HT des travaux auprès de la Préfecture de l'Oise dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux)
- 37% du montant HT des travaux auprès du Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre du développement territorial
- Le solde sera financé par les fonds propres de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le devis
- Sollicite la demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Oise
- Sollicite la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise
- Valide le plan de financement suivant :

Organismes	Subventions escomptées	Montant HT des travaux	Montants escomptés
SPC		4 493, 50€ 4 987, 00€	
Préfecture de l'Oise/DETR	40% du montant HT		1 797, 40€ 1 994, 80€
Conseil Départemental de l'Oise/ Développement territoire	37% du montant HT		1 662, 59€ 1 845, 19€
Commune/Fonds propres			1 033, 51€ 1 147, 01€

- Autorise M. le Maire à déposer les demandes de subventions ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Délibération n° 03/2021 : Rue des Apôtres – Création d'un avaloir et demandes de subventions

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de créer un avaloir Rue des Apôtres.

Monsieur le Maire présente le devis concernant les travaux cités ci-dessus pour un montant de 2 920, 00€ HT donc 3 504, 00€ TTC.

Il propose de monter un programme de subventions, en demandant les aides suivantes :

- 40% du montant HT des travaux auprès de la Préfecture de l'Oise dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux)
- 37% du montant HT des travaux auprès du Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre du développement territorial
- Le solde sera financé par les fonds propres de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le devis
- Sollicite la demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Oise
- Sollicite la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise
- Valide le plan de financement suivant :

Organismes	Subventions escomptées	Montant HT des travaux	Montants escomptés
SPC		2 920, 00€	
Préfecture de l'Oise/DETR	40% du montant HT		1 168, 00€
Conseil Départemental de l'Oise/ Développement territoire	37% du montant HT		1 080, 40€
Commune/Fonds propres			671, 60€

- Autorise M. le Maire à déposer les demandes de subventions ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Délibération n° 04/2021 : Rue de la Saulx – Réfection de la voirie en ECF

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de procéder à des travaux de réfection de voirie en ECF Rue de la Saulx.

Après lecture des différents devis, le devis de la société COLAS a été retenu pour un montant de 7 723, 46€ HT donc 9 107, 81€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le devis de la société COLAS
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Délibération n° 05/2021 : Réfection du chemin autour des étangs et de la rivière avec location d'un chargeur

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de procéder la réfection du chemin autour des étangs communaux et de la rivière en commandant environ 50 tonnes de gravats béton (montant 20€ la tonne) et en louant un chargeur buggy KRAMER à la société DELAMARE pour un montant de 130€ HT par jour et 140€ HT de transfert (aller/retour).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de commander 50 tonnes de gravats béton
- Accepte le devis de la société TVPI
- Accepte la location d'un chargeur
- Accepte le devis de la société DELAMARE
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
-

Délibération n° 06/2021 : Mise en place d'une régie d'avances et de recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'institution d'une régie communale d'avances de dépenses et de recettes afin de pouvoir effectuer des petits achats dans différents commerces lors de manifestations et cérémonies.

Délibération n° 07/2021 : Désignation d'un régisseur titulaire et un suppléant pour la régie communale

Vu la délibération n°06/2021 du 8 mars 2021 créant une régie communale d'avances et de recettes.

La désignation d'un régisseur titulaire et un suppléant est nécessaire au fonctionnement de la régie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

Mme Cécile OEUVRARD BAUCHET, Adjoint Administratif principal deuxième classe en tant que régisseur titulaire
Mme Laurence POLONIA, conseillère municipale en tant que régisseur suppléant.

Délibération n° 08/2021 : Participation de la commune aux frais de scolarité de l'école de WARLUIS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité la réévaluation de la participation communale au frais de scolarité de l'école de Warluis d'un montant de 600€ par élève.

Délibération n° 09/2021 : SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60) – Adhésion EPCI

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Thelloise, par délibération en date du 15 octobre 2020, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 16 février 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.

Délibération n° 10/2021 : Adhésion à l'association pour la connaissance et la conservation des calvaires et des croix du Beauvaisis et coût du dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte d'adhérer à l'association pour la connaissance et la conservation des calvaires et des croix du Beauvaisis.
- Donne une subvention de 25 euros à l'association
- Accepte le montage d'un dossier concernant les deux calvaires de la commune pour un montant de 20 euros.

Délibération n° 11/2021 : Subvention communal pour les Anciens Combattants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour la subvention communale d'un montant de 100 euros pour les Anciens Combattants.

Délibération n° 12/2021 : Subvention communal pour ENVOL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour la subvention communale d'un montant de 50 euros pour l'association ENVOL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 heures.

ETAT CIVIL

Décès de Mme Sylviane ALOUACHE, le 17 décembre 2020
Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

Bac de tri jaune trop petit, que faire ???

Sachez qu'il est dorénavant possible pour les foyers de quatre personnes ou plus d'échanger leur bac 120 litres de tri à couvercle contre un bac 240 litres.

Comment procéder ?

Prendre contact avec la Mairie au 03.44.03.27.82 ou aux heures d'ouverture.
En cas d'échange, votre ancien bac devra être lavé avant remise à la Mairie

Ramassage de bois

Nous vous informons qu'il y a une possibilité de ramasser du bois autour des étangs.
Si vous êtes intéressés, veuillez prendre contact avec le secrétariat de mairie avant le 2 avril 2021.

Montreuil sur Thérain, le 15 mars 2021

Le Maire,
Alain ARNOLD